



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Salins du Midi

Question écrite n° 110378

Texte de la question

M. Roland Chassain attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la situation économique de la compagnie des Salins du Midi. Le département des Bouches-du-Rhône connaît une situation de l'emploi particulièrement difficile et tout particulièrement le pays d'Arles qui a vu depuis 2000 de nombreuses entreprises fermer leurs portes, à l'image de la société Lustucru. Après plusieurs mois de concertation, nous commençons simplement à entrevoir une issue positive pour la société Tembec. Néanmoins, à l'heure où les efforts du Gouvernement en matière d'emploi portent leurs fruits, la compagnie des Salins du Midi connaît des difficultés et ses salariés craignent pour leur avenir. Après un plan de restructuration en 2002, et la fermeture de son site de Montpellier, la compagnie des Salins du Midi réfléchit à l'opportunité d'une réorganisation du site de Salin-de-Giraud. Or, ce site de production de sel, encore majeur en Europe, a déjà vu son nombre d'employés diminuer. La compagnie des Salins du Midi propose de céder au conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres plusieurs milliers d'hectares de terrains qui sont d'un intérêt majeur d'un point de vue environnemental. Il est d'ailleurs à noter que la compagnie des Salins et les saliniers contribuent fortement au maintien écologique du territoire camarguais d'intérêt international. Il tient à remercier le Président de la République et le Premier ministre pour l'augmentation de la dotation du conservatoire du littoral et des rivages lacustres. L'avenir des salariés de la compagnie des Salins du Midi suscite de nombreuses interrogations, notamment sur le maintien des emplois et sur la pérennité de l'activité salinière sur le site de Salin-de-Giraud. Il lui demande de lui confirmer que le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres va se porter acquéreur du territoire mis à la vente par la compagnie des Salins du Midi. Si le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres devait être l'acquéreur du domaine cédé par la compagnie des Salins, il serait souhaitable qu'une partie de la somme soit réinvestie soit pour restructurer le site, soit pour créer de nouvelles activités afin d'éviter des suppressions d'emplois. Eu égard aux enjeux sociaux et économiques, il lui demande de bien vouloir prendre en considération la situation des salariés de la compagnie des Salins du Midi, la disparition de l'activité salinière serait une catastrophe économique majeure pour le pays d'Arles.

Texte de la réponse

Le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est potentiellement intéressé par les terrains concernés appartenant à la Compagnie des salins du Midi. Toutefois, la négociation en cours est complexe en raison de la superficie importante de l'ensemble des terrains qui est de 3 500 hectares et du fait que les terrains concernés sont situés sur deux régions également impliquées dans la négociation (Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur). Le projet devrait avoir un effet bénéfique pour les Salins du Midi qui bénéficieraient ainsi de ressources financières nouvelles pour restructurer le site et y créer de nouvelles activités. Le ministre délégué à l'industrie est très attaché au maintien et au développement de l'activité de la Compagnie des salins du Midi sur le territoire camarguais et suit avec attention l'évolution de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Roland Chassain](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110378

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12072

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2698